



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *Du mardi 25 avril 2017*

L'an deux mille dix-sept, le 25 avril à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 18 avril 2017

Présents : DUMOULIN Jean-Paul, VIGEANT Catherine, LARIGNON Thierry, VELINA Olivier, DELIN Pâquerette, MARECHAL Fabien, RAVARD Stéphane, PORCHET Sébastien, COHU Jean-Stéphane, MERCERON Jérôme, CHAUVET Bruno,

Absent excusé : RANDONNET Marc (pouvoir à VIGEANT Catherine), LUCERI Morgane

Absent :

Secrétaire de séance : PORCHET Sébastien,



I – INFORMATIONS GENERALES

1) DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de la conseillère municipale Mme Stéphanie LENOIR, élue municipale depuis mars 2014, pour raisons personnelles.

Mme Stéphanie LENOIR est supprimée du tableau du Conseil Municipal à la date du 24 avril 2017.



2) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

CONSEIL DE COMMUNAUTE le 13 avril :

- Convention de prestation accueil des jeunes enfants avec la MSA des Deux-Sèvres
- Convention pour l'accueil des Gens du voyage sur la commune de Benet – création d'une régie de recette
- Modification des statuts du SYDEV
- Modification des statuts du SYCODEM
- Signature du contrat VENDEE TERRITOIRE 2017 2020
- Demande de subvention pour scénographie du musée de Faymoreau
- Modification « entente santé » suite aux modifications de la communauté de communes du territoire de Fontenay
- Attribution des subventions 2017 aux associations
- FINANCES : Vote des comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2017

3) Le SYCODEM – TRIVALIS:

Modification des statuts de TRIVALIS

FINANCES : Vote du compte administratif 2016 et budget primitif 2017

Acquisition d'un nouveau camion benne







4) Les syndicats intercommunaux

SYDEV : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée

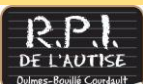
Thierry LARIGNON
Sébastien PORCHET
Jérôme MERCERON

Pas de nouvelles informations
Réunion demain le 26 avril



Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations Modification des statuts de Vendée Eau	
SPL Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	
CCAS centre communal d'action sociale	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Morgane LUCERI	Réunion le 29 mars : vote du budget 2017 / CLIC : préparation quinzaine bleue 2017 ouverture à Vix	
SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Réunion le 20 avril : nouveau directeur au CIAS et EHPAD de la Moulinotte	
SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	Vote du budget 2017 : fonctionnement 157459 € et investissement 62000 € Question sur l'avenir du SICRA au terme des travaux engagés	
PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	
SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	

5) Les commissions intercommunales

Commission 13 juillet	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	Organisation 2017 : Nieul sur l'Autise site du Vignaud retenu pour 2017
Commission RPI DE L'AUTISE	 OULMES BOUILLE COURDAULT	Préparation de la rentrée scolaire 2017 / 2018 Réunion à prévoir pour délibérations le 30 mai

6) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA


		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
URBANISME <i>COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien</i>	LES ECLUZIS	Olivier		Compromis lot 13 Option lot 11	
BATIMENTS <i>COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry</i>	AGENCE POSTALE	Olivier Mars 2016		RDV poste pour déménagement	
	PROJET REHABILITATION ECOLE	Olivier Mars 2015	Faisabilité 26/01/2016 Programme 27/09/2016	Audit à venir sur le territoire CCVSA	
ACCESSIBILITE E.R.P.	Travaux suite au diagnostic 2012 société A2CH	Olivier		Réunion le 27 avril	

ADJOINT / Cathy VIGEANT

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
ENVIRONNEMENT CIMETIÈRE	Clos du bouilleur – panneau	Cathy Janv 2015			

LARIGNON Thierry DELIN Paquy MERCERON Jérôme	Reprise des concessions CIMETIERE	Cathy Janv 2016	06/12/16		
TERRAINS DE SPORT	ABORDS Terrains FOOT complexe	Jérôme Juin 2016		Répartition des taches avec BC	Réalisée ce jour
INFORMATIONS – COMMUNICATION RANDONNET Marc LUCERI Morgane LARIGNON Thierry VELINA Olivier					
FÊTES RÉCEPTIONS MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry	OULMES'AMUSE 1 ^{er} juillet 2017	Cathy Janvier 2017	31/01/2017	Ass Jarlignon Devis Jeux Réunion le 17/05	
	Cérémonie 8 mai				

CULTURE	Cathy Relation CCVSA	SAMEDI 13 MAI 2017 à OULMES 18 h 30 Salle des Ormes l'école intercommunale de musique Vendée Sèvre Autise a décidé de regrouper les élèves saxophonistes de différentes écoles afin de proposer une série de concerts.			
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Cathy	Animation le 13 mai (huiles essentielles)			



ADJOINT / Thierry LARIGNON

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
VOIRIE SÉCURITÉ MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy	TRAVAUX VC rue	Thierry Mars 2015	Marché travaux 30 juin 2016	Enrobé le 24 avril	Terminé le 24 avril
	panneaux			Voir ci-dessous	
	Poteaux incendie			Contrôle SDIS Contrôle SAUR	
P.A.V.E RANDONNET Marc DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane	Travaux suite au	? 2011 Podotactiles mai 2015		Problème de pose	
ASSAINISSEMENT	Rue des Maléons	Thierry 29 sept 2016			

PANNEAUX AGGLOMERATION :

A la suite des travaux rue des Rochereaux, en accord avec les services départementaux, des panneaux « entrée de bourg » vont être installés ; la même demande est faite pour l'indication de Pacouinay
Au total un chiffrage a été sollicité pour 2 « entrée » et 1 « sortie » avec indication R104 pour la rue des Rochereaux et 2 « entrée » et 2 « sortie » pour Pacouinay

SIGNAL	OUEST SIGNALISATION	SELF SIGNAL
2.689,85 € HT	1.189,86 € HT	890,20 € HT

Au vue des propositions différentes sur les modèles et les dimensions le choix définitif est reporté.

ADJOINT / Marc RANDONNET

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
EGLISE NOTRE DAME	Travaux de stabilité et d'assainissement	Marc Janvier 2011		Tranche C 2 en partie Sacristie terminée Messe le 25 juin	
VIE ASSOCIATIVE	Assemblées générales			ATCLO le 1 ^{er} avril	

MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy				Oulmes Wildsteig le 28 avril	
	états des lieux des bâtiments mis à disposition des asso	Bruno Déc 2015		En attente retour des dossiers	
FINANCES VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien	Déclaration H1	Marc Janv 2015		RDV le 4 avril, lancement de la procédure de révision des catégories 8, 7 et 6	
	Consommation énergie	Marc		En attente	
Taxes publicitaires	Panneaux et enseignes publicitaires	Marc Fév 2016		Rdv artisans commerçants le 7 juillet 2016 - Proposition Signalétique en attente	

II – DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET GENERAL 2017

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de décision modificative sur le BUDGET GENERAL 2017, pour les prévisions de crédits

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	1 505.38 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 505.38 €	0.00 €	0.00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 505.38 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 505.38 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	1 505.38 €	0.00 €	1 505.38 €
INVESTISSEMENT				
R-28041581 : Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 010.79 €
R-28041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	1 505.41 €	0.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	1 505.41 €	3 010.79 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	1 505.38 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	1 505.38 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	3 010.79 €	3 010.79 €
Total Général		1 505.38 €		1 505.38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VOTE la décision modificative n°1 sur le BUDGET GENERAL 2017,

III – SIGNATURE DU CONTRAT « VENDEE TERRITOIRES » 2017-2020 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Monsieur le Président rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Dans ce cadre, le Département de la Vendée centre ses interventions sur la solidarité sociale mais également sur la solidarité territoriale pour accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de leurs projets.

Cet accompagnement doit faire l'objet d'un contrat avec les EPCI pour une durée de quatre ans.

La Communauté de Communes a été désignée comme l'un des trois EPCI avec lequel le Département a souhaité expérimenter le dispositif avant de l'étendre à tous les EPCI de Vendée.

Ce contrat a pour objectifs de :

- favoriser un développement équilibré et durable du territoire
- flécher les subventions sur des priorités
- mettre en place un guichet unique de gestion des subventions
- développer une vision prospective du territoire.

Il doit donc permettre de faire converger les priorités du Département et les projets des communes et des intercommunalités.

Les priorités départementales ont été axées autour de trois thématiques :

- Développement équilibré du territoire
- Solidarité et développement des services à la personne
- Amélioration du cadre de vie

Un diagnostic du territoire a été établi entre le Département, la Communauté de Communes et les Communes du territoire afin de contractualiser sur des objectifs partagés suivants :

- Attirer les entreprises
- Faciliter l'accès aux commerces et services
- Développer, diversifier et maîtriser l'habitat
- Développer le potentiel touristique
- Développer l'offre de soin et de santé
- Poursuivre une politique culturelle de territoire ambitieuse
- Protéger et valoriser les espaces naturels
- Renforcer l'efficacité énergétique du territoire

Les opérations et actions qui ont été inscrites dans le contrat répondent à ces objectifs.

L'enveloppe du Département pour le territoire s'élève à 1 973 810 € pour la durée totale du contrat.

L'enveloppe a été répartie en trois catégories de projets :

- Opérations d'investissement structurantes : 70%
- Projets communaux d'intérêt local : entre 15 et 30 %
- Opérations et actions de fonctionnement structurantes du territoire : 10 %

Monsieur le Président donne lecture des projets inscrits dans le contrat (Annexe 1, page 11) et demande au Conseil son autorisation pour signer le Contrat « Vendée Territoires » avec le Département de la Vendée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le Contrat « Vendée Territoires »
- Mandate le Maire pour signer le Contrat « Vendée Territoires » avec le Département de la Vendée

IV – SYDEV – REVISION DES STATUTS – EXTENSION DE PERIMETRE

Les statuts du SyDEV ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013. Pour une pluralité de motifs, évoqués ci-après, le SyDEV a adopté un nouveau projet de statuts lors de sa séance du 17 mars 2017.

Premièrement, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV) trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction d'un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement. La loi modifie notamment les outils de gouvernance nationale et territoriale et les moyens d'actions des collectivités territoriales. La section 6 « Energie » du code général des collectivités territoriales (articles L2224-31 et suivants) a été profondément impactée, avec des conséquences pour le rôle et les compétences des autorités organisatrices de la distribution d'énergie.

Le SyDEV a parallèlement commencé à développer de nouvelles activités pour s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et mettre ses compétences au service des communes et des intercommunalités vendéennes.

Deuxièmement, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), en modifiant les règles de représentation des adhérents et en obligeant les

communautés de communes à se regrouper pour former des EPCI regroupant une population supérieure à 15 000 habitants, a des impacts sur les statuts du SyDEV.

Troisièmement, La Roche-sur-Yon Agglomération a, lors de son conseil communautaire du 7 février 2017, sollicité son adhésion au SyDEV.

Enfin, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre étant au cœur de la transition énergétique et le SyDEV étant appelé à travailler avec eux de manière croissante dans les années à venir, il est également proposé de revoir les règles de représentation des adhérents afin d'augmenter la représentativité des EPCI.

Le Comité syndical du SyDEV a, par délibération en date du 17 mars 2017, approuvé l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération et adopté un nouveau projet de statuts, dont les principales modifications sont les suivantes :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Ile d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Cette révision des statuts serait sans incidence sur les compétences déjà transférées.

Les modifications relatives aux comités territoriaux de l'énergie et aux règles de représentation des adhérents n'entreront en vigueur qu'à compter du renouvellement de mandat des conseils municipaux et communautaires élus en 2014, soit à compter de 2020.

Les autres modifications entreront en vigueur à compter de la date d'effet de l'arrêté préfectoral qui sera pris à l'issue d'un délai de 3 mois au cours duquel une majorité des adhérents devra avoir approuvé le projet de statuts.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le projet de statuts du SyDEV tel que joint en annexe à la présente décision,
- Donner son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 – D.R.C.T.A.J./3 – 794, en date du 29 novembre 2013, portant extension de périmètre, transformation en syndicat mixte fermé à la carte et modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée,

Vu la délibération du comité syndical du SyDEV n°DEL013CS170317 en date du 17 mars 2017 relative à la révision des statuts du SyDEV et le projet de statuts annexé,

Considérant que la révision statutaire décidée par le comité syndical du SyDEV porte notamment sur :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,

- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté, à compter de 2020, par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Île d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Considérant que cette révision des statuts est sans incidence sur les compétences déjà transférées et que le conseil municipal peut se prononcer à tout moment sur le retrait ou le transfert des compétences facultatives,

Considérant que les modifications relatives aux comités territoriaux de l'énergie et aux règles de représentation des adhérents n'entreront en vigueur qu'à compter du renouvellement de mandat des conseils municipaux et communautaires élus en 2014, soit à partir de 2020,

Considérant que conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, notre conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de statuts joint en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le projet de statuts du SyDEV tel que joint en annexe à la présente décision,
- DONNE SON ACCORD à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

V – AVIS ENQUETE PUBLIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE DE L'UNITE DE METHANISATION SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BENET, PAR LA SAS SECANIM CENTRE

Le Maire présente au Conseil municipal le dossier d'enquête publique qui s'est déroulée du 24 mars au 24 avril 2017 inclus en mairie de Benet.

L'unité BIONERVAL de la société SecAnim Centre (anciennement SIFDDA Centre) exploite à Benet (85) une unité de méthanisation d'une capacité de 40 000 tonnes/an de matières organiques, conformément à son arrêté préfectoral d'autorisation du 14 mai 2009.

BIONERVAL valorise les digestats de méthanisation sur un plan d'épandage autorisé de 5 353 hectares mis à disposition par 40 exploitations.

Une actualisation et extension du plan d'épandage a été réalisée en 2013, portant ainsi la surface du plan d'épandage à 5781 hectares, dont 4958 hectares épandables, répartis sur 42 exploitations. Cette modification notable mais non substantielle a été validée par la préfecture (courrier du 1er juillet 2014), sans modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Les contraintes liées aux calendriers d'épandage en périodes estivales et automnales nécessitent le recours à de nouvelles parcelles pour augmenter les disponibilités pour les épandages au printemps.

L'objet de ce dossier porte sur l'actualisation (retrait de 3 exploitations) et l'extension du plan d'épandage (ajout de 17 nouvelles exploitations pour une surface de 1816 hectares) et l'appréciation de son impact sur l'environnement.

Le plan d'épandage actualisé et étendu représente ainsi une surface totale de 6983 ha mis à disposition par 56 exploitations sur 40 communes.

Il reprend également les aménagements ou modifications apportés depuis l'arrêté d'autorisation et ayant fait l'objet d'un porter à connaissance auprès de l'administration :

- mise en place d'un 2ème moteur (courrier préfecture du 14 juin 2011),
- stockage supplémentaire de biogaz avec la couverture du stockage BT4 (arrêté de prescriptions complémentaires du 21 juillet 2015),
- extension des capacités de stockage de digestats (arrêté de prescriptions complémentaires du 21 juillet 2015).
- introduction de gaz naturel en complément du biogaz (courrier BIONERVAL du 25 janvier 2016).

Ces modifications ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire en date du 21 juillet 2015.

L'étude d'impact et des dangers ainsi que l'évaluation des risques sanitaires portent l'ensemble de ces évolutions.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance du dossier :

- EMET un AVIS FAVORABLE

VI – QUESTIONS DIVERSES

Rappel des scrutins électoraux :

- 2^e tour élections présidentielles DIMANCHE 7 MAI – 8 h à 19 h
- 1^{er} tour élections législatives DIMANCHE 11 JUIN – 8 h à 18 h
- 2^e tour élections législatives DIMANCHE 18 JUIN – 8 h à 18 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

*Prochaine séance le **mardi 30 MAI 2017***

Le Conseil municipal,



Le Maire,